

ETAIENT PRESENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune d'ECUELLES

Commune d'EPISY

Commune de LA GENEVRAYE

Commune de MONTARLOT

Commune de MONTIGNY SUR LOING

Commune de MORET SUR LOING

Commune de NANTEAU SUR LUNAIN

Commune de NONVILLE

Commune de PALEY

Commune de REMAUVILLE

Commune de SAINT ANGE LE VIEIL

Commune de SAINT MAMMES

Commune de THOMERY

Commune de TREUZY LEVELAY

Commune de VENEUX LES SABLONS

Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Commune de VILLECERF

Commune de VILLEMARECHAL

Commune de VILLEMER

Commune de VILLE SAINT JACQUES

Mrs GONORD, DEMASSE, SOUVILLE,
Mmes AUFILS, WALTER, Mr VERNERY,
Mme CASTANER

Mr FONTUGNE,

Mr BILLARD

Mme PERINI

Mr LOEUILLOT

Mr MORISSEAU,

Mrs SEPTIERS, MAROTTE, Mme ROUSSEAU,

Mr BEL

Mr GUIMARD

Mr BALLAND

Mr COCHIN

Mr LANNEAU

Mr GASCUEL

Mrs BRUMENT, MARTIN, SURIER, Mme HARIVEL

Mrs MICHEL, TROUBAT, Mme DE LA FUENTE

Mr CAUPIN

Mrs BENARD, BLANT, ZUBALOFF, Mmes PARADIS,

EPIKMEN, INGHELBRETCH

Mr MOMON, Mmes FAIDER-LOGET, BERGER

Mr DEYSSON

Mme KLEIN

Mr PICLIN

Mr DUCHATEAU

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune d'ECUELLES

Commune de MONTIGNY SUR LOING

Mme LABBOUZ pouvoir Mme WALTER

Mme ACHANTRE-ROUSSET pouvoir Mr FONTUGNE

Mme MONCHECOURT pouvoir Mr MORISSEAU

ETAIT ABSENT EXCUSE

Commune de MORET SUR LOING

Mr LABOUZE

ETAIENT ABSENTS

Commune de DORMELLES

Commune d'ECUELLES

Commune de MONTIGNY SUR LOING

Commune de THOMERY

Mr LARGILLIERE

Mr GIRAULT

Mme JACQUENET

Mme FRIGNET

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur SUTY
Monsieur ROBILLIARD
Monsieur LETULLIER

Madame MATHIOT

Madame COHEZ

Directeur de cabinet
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint chargé du pôle
« APROTER »
Chef du service « Administration Générale /
Ressources Humaines »
Assistante de direction

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

Mademoiselle SCHEFFER

Chef du service « Finances »

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 18 H 45 et remercie la Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE de nous accueillir pour le Conseil Communautaire et pour le repas de fin d'année.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé la feuille de présence.

Monsieur DUCHATEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Communautaire du 13 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Les principales informations ont été relayées dans le compte rendu du Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2014.

Certaines Commissions se sont tenues (Développement économique – Aménagement du territoire – Culture – Centre Social - Jeunesse & Sports) au cours desquelles il a été rappelé les compétences communautaires spécifiques à chaque service, les actions menées et en cours, les projets à venir. Des groupes de travail ont également été créés.

Les prochains Conseils Communautaires se tiendront les 2 mars et 13 avril.

Le poste de DGA au pôle SAH sera tenu par Madame Mélanie NEE à compter du 1^{er} janvier 2015. Madame NEE actuellement Chef du service « Culture » conservera cette fonction et, ce service sera rattaché au pôle « SAH ».

POLE « APROTER »

Pôle Economique des Renardières à ECUELLES

Tranche 3 bis

Signature promesse de vente DEPOLIA et TECHNISOL afin la fin d'année 2014.

Tranche 4

Recherches archéologiques en cours.

Hôtel d'entreprises à MONTIGNY SUR LOING

Le permis de construire sera déposé en début d'année.

Initiatives Melun Val de Seine

Le bilan des projets financés par cette association depuis notre adhésion est joint au compte rendu du Bureau Communautaire. Plus de 80 emplois ont été créés et le taux de survie des entreprises dépasse les 3 ans.

Le Président rappelle que des personnes du territoire évoluant dans le domaine économique (banquier, chef d'entreprise, artisan, etc...) peuvent se porter volontaire pour siéger au sein de la Commission d'attribution de ces prêts afin que MORET SEINE & LOING y soit mieux représentée.

Transports

Pôle gare

Le permis de construire du parc relais a été déposé.

Nous sommes en attente des conclusions de l'étude environnementale.

La consultation pour la maîtrise d'œuvre est en cours (parvis, avenue de la Gare, gare routière).

Les travaux pourraient débuter au cours du 2^{ème} semestre 2015 sous réserve du rendu de l'enquête publique qui doit être réalisée début 2015.

Réseau Comète

Le contrat avec le STIFF arrive à échéance. La refonte des lignes doit être opérationnelle pour la rentrée de septembre 2015.

Tourisme

Topoguide réalisé avec la CC2F est paru.

Une rencontre avec les acteurs du tourisme s'est tenue le 13 novembre 2014.

POLE « SERVICES AUX HABITANTS »

Centre social

Le bâtiment a été réceptionné. Le personnel s'installe dans les nouveaux locaux.

Nous rencontrons régulièrement les représentants de la CAF concernant nos différents contrats.

Jeux de Seine & Marne

Des réunions se déroulent avec les Associations du territoire, les écoles, etc...

Le dossier de sponsoring est bouclé et certaines entreprises ont déjà apporté un soutien financier à cette manifestation.

L'hymne a été créé et la classe orchestre répète.

POLE « RESSOURCES »

Culture

Scènes rurales – Résidence musicale

Les différents spectacles ont été reportés dans le compte rendu du Bureau Communautaire.

Classe Orchestre

Le bilan des 3 années écoulées est en cours.

Cette action sera reconduire pour la 3^{ème} fois en tenant compte des résultats des années précédentes.

Le Président demande à l'Assemblée l'ajout d'un mémoire supplémentaire concernant la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE l'ajout de ce mémoire supplémentaire.**

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

n° 49/2014 du 6 octobre 2014

Signature d'une convention avec l'association Planning Familial pour la mise à disposition à titre gracieux de locaux au sein de la Maison de l'Orvanne les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 17 h à 19 h. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} novembre 2014.

n° 50/2014 du 7 octobre 2014

Signature, dans le cadre d'une formation professionnelle, d'un contrat de coaching pour un agent de Moret Seine et Loing ayant pour objectif de l'accompagner dans une démarche de résolution de difficultés et de mise en œuvre de solutions. Le nombre prévisionnel de séance est estimé à 15. Le coût horaire est fixé à 75 € TTC.

n° 51/2014 du 9 octobre 2014

Signature d'une convention de partenariat avec l'association OCALM ayant pour objet la gestion des réservations et de la billetterie pour la 24^{ème} édition du Festival de l'Humour.

n° 52/2014 du 10 octobre 2014

Signature d'une convention de mutualisation des formations avec les communes membres pour l'ensemble des agents de Moret Seine et Loing, de ses communes membres et des syndicats intercommunaux du territoire. Une participation financière est demandée aux collectivités. Cette convention est conclue pour un an, renouvelable chaque année dans la limite de 6 ans.

n° 53/2014 du 20 octobre 2014

Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Vernou la Celle sur Seine. La commune met gracieusement à disposition de Moret Seine et Loing les locaux de la Maison de l'Enfance pour le RAM. La mise à disposition pour la crèche familiale « A Petit Pas » est annulée. Ces modifications entreront en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2014.

n° 54/2014 du 22 octobre 2014

Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France pour son budget principal dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 1 500 000 € - Durée : 20 ans - Taux effectif global du prêt : 2.54 % l'an soit un taux de 1.27 % pour une période semestrielle - Périodicité des échéances : semestrielle - Date de 1^{ère} échéance : 5 mai 2015 - Frais de dossier : 2 250 €

n° 55/2014 du 24 octobre 2014

Signature d'une convention avec l'association des Restos du Cœur pour la mise à disposition à titre gracieux des locaux situés place de l'Hôtel de Ville à Champagne sur Seine et rue de l'Orvanne à Ecuelles. Cette convention est conclue pour un an à compter du 5 novembre 2014, renouvelable chaque année dans la limite de 3 ans.

n° 56/2014 du 24 octobre 2014

Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais ayant pour objet de confier à Moret Seine et Loing la maîtrise d'ouvrage pour la gestion du dossier signé avec le Cabinet Michel KLOPPER concernant la mission d'assistance et de conseil portant sur les incidences financières et fiscales d'une intégration des communes membres de la CCBG. Le montant de la mission est de 14 950 € HT. La répartition entre les deux collectivités se fait au prorata du nombre d'habitants retenu sur la fiche individuelle de DGF 2014. La convention prend effet à sa date de signature et arrivera à échéance à la fin de la mission.

n° 57/2014 du 4 novembre 2014

Signature de l'avenant n° 2 de la convention partenariale sur le réseau Comète pour les modifications suivantes : substitution dans les droits et obligations du Syndicat Mixte des Transports du Canton de Moret sur Loing par la Communauté de Communes Moret Seine et Loing, article 53. suppression de la phrase « toute incidence financière fera l'objet d'un avenant à la présente convention ». Ces modifications prendront effet à compter de la notification de l'avenant.

n° 58/2014 du 14 novembre 2014

Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de Seine et Marne concernant la surveillance médicale du personnel de Moret Seine et Loing. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

n° 59/2014 du 14 novembre 2014

Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de Seine et Marne relative aux actions de conseils et de formations dans le domaine de la santé et la sécurité du travail et une autre relative à la mission d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité du travail. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

n° 60/2014 du 14 novembre 2014

Signature d'une convention avec l'association La Prévention Routière Formation concernant le stage de formation d'intervenants en éducation routière destiné aux agents communautaires qui aura lieu du 3 au 5 février 2015. Moret Seine et Loing prend en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement de ses agents et verse une participation de 420 € TTC par agent.

n° 61/2014 du 20 novembre 2014

Signature d'une convention avec une psychologue pour la prise en charge de la prestation du 5 décembre 2014 dans le cadre d'un programme d'analyse des pratiques en direction des animateurs de RAM du sous-groupe Sud, auquel Moret Seine et Loing participe.

n° 62/2014 du 27 novembre 2014

Signature d'une convention avec l'association SOS MNS ayant pour objectif de proposer du personnel qualifié à Moret Seine et Loing pour des remplacements à effectuer dans les piscines communautaires. Moret Seine et Loing verse une cotisation à l'association et rémunère directement le personnel. La convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2015.

n° 63/2014 du 2 décembre 2014

Mise en vente à l'Office du Tourisme des Topoguide et actualisation à partir du 1^{er} janvier 2015 des tarifs des cartes IGN.

n° 64/2014 du 8 décembre 2014

Signature avec les communes membres d'une convention de mutualisation des formations Hygiène et Sécurité organisées par Moret Seine et Loing. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable chaque année dans la limite de 6 ans.

n° 65/2014 du 8 décembre 2014

Signature d'une convention avec le pédiatre qui assurera les consultations régulières et obligatoires dans les locaux de la crèche auprès des enfants. Le nombre de vacation est fixé à 23. La rémunération est déterminée sur la base tarifaire de 152.45 € par vacation.

ORDRE DU JOUR

POLE « APROTER »

Service « Développement Local »

HALTES FLUVIALES – Renouvellement des Conventions

Le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2014 a émis un avis favorable sur le renouvellement des conventions d'occupations temporaires (COT) avec VNF, pour les haltes fluviales de MORET SUR LOING et de SAINT MAMMEES, assorties du paiement d'une redevance d'occupation.

- Halte fluviale de SAINT MAMMES – 9 728.70 € (référence année 2014)
- Halte fluviale de MORET SUR LOING – 6 494.34 € (référence année 2014)
- Halte fluviale de MORET SUR LOING (Prugnat) – 1 530.90 € (référence année 2014)

Les présentes conventions, d'une durée de un an, arriveront à échéance le 31 décembre 2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE LE PRESIDENT à renouveler les COT pour :

- MORET SUR LOING : avec VNF Direction Inter-régionale du Centre-Est, subdivision de Montargis.
- SAINT MAMMES : avec VNF Direction Inter-régionale du Bassin de la Seine – Arrondissement Seine Amont – subdivision de Melun.

Service « Ingénierie technique / mutualisation »

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

La loi du 11 février 2005 prévoit, au 1^{er} janvier 2015, la mise en accessibilité des établissements et installations recevant du public.

Au 31 décembre 2014, tout Etablissement Recevant du Public (ERP) qui ne serait pas aux normes devra faire l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). C'est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité associée à une programmation budgétaire. Il correspond à l'engagement de réaliser les travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

- . Trois ans pour un ERP de la 5^{ème} catégorie ou plusieurs ERP de la 5^{ème} catégorie
- . Six ans pour un ERP de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie ou plusieurs ERP dont au moins un est de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie.

Ce document doit être déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015. Tout dépôt ou non dépôt après cette date est sanctionnable d'une amende administrative.

Le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2014 a émis un avis favorable

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la création d'un groupement de commandes qui permettra de mutualiser la consultation d'un bureau d'études afin de rédiger ces Ad'AP.

POLE « SERVICES AUX HABITANTS »

Service « Centre Social »

Renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances

Le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2014 a émis un avis favorable sur le renouvellement de la convention avec l'ANCV, dans le cadre des activités du Centre Social d'aide au départ en vacances, et afin de bénéficier d'offres de séjours et de transports proposés via le programme « Bourse Solidarité Vacances » (BSV).

Le programme « BSV » permettra le départ en vacances de personnes aux revenus modestes suffisamment autonomes pour construire leur projet, pour s'engager dans la réalisation de leur séjour et pour s'intégrer sur les sites de vacances.

L'impact financier est neutre pour la collectivité.

A la demande de Madame INGHELBRECHT, le Président indique que MORET SEINE & LOING conventionne depuis plusieurs années avec l'ANCV.

Les personnes pouvant bénéficier de cette aide sont dirigées vers le Centre Social par des organismes sociaux (CAF, Croix Rouge, etc..) ou sont déjà répertoriées par le service de par leur situation familiale, leurs revenus.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à signer la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances.**

Tarifs activités

Lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2012, les tarifs de certaines activités proposées par le Centre Social ont été votés dont la gratuité pour les moins de 3 ans et la possibilité de pouvoir régler l'Atelier Savoir de Base (ABS) en 3 fois.

A ce jour, la gratuité pour les moins de 3 ans et le paiement en 3 fois pour l'atelier savoir de base ne sont pas appliqués, il y a donc lieu de modifier notre délibération :

. Pour les moins de 3 ans : tarif identique à celui des participants : activités manuelles (4€) – sorties (5 €) – accompagnement/encadrement (2 €)

. Atelier savoir de base : 15 € réglés en une seule mensualité.

Le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2014 a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer les tarifs comme indiqués ci-dessus.**

POLE « RESSOURCES »

Service « Administration Générale »

SMEP – Désignation des représentants de CHAMPAGNE SUR SEINE

Le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2014 s'est prononcé favorablement pour désigner :

Membres titulaires Mr Michel GONORD
 Mr Bernard SOUVILLE

Membres suppléants : Mr Ugo HABERMAN
 Mr Ahmed MORCHID

afin de représenter MORET SEINE & LOING au sein du SMEP.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DESIGNER les membres ci-dessus nommés pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du SMEP**

Lycée Elsa Triolet – Convention pour la promotion de la culture et du sport

Le Collège Elsa Triolet de VARENNES SUR SEINE met en place des projets sportifs et/ou culturels poursuivant les objectifs de l'action « Promotion de la culture et du sport au Collège Elsa Triolet » en partenariat avec les communes de rattachement.

Il présente chaque année aux communes les projets qu'il compte mener pour l'année (objectifs, moyens techniques et financiers, modalités de financement envisagées, participations attendues...).

Les communes font le choix collégial du ou des projets qu'elles comptent soutenir financièrement et de la hauteur du soutien en fonction des clefs de répartition (90 % du financement au prorata du nombre d'élèves de la commune inscrits dans le collège et 10 % du financement au prorata du potentiel financier par habitant de la Commune c'est-à-dire le quotient du potentiel financier de la Commune par la population DGF).

Lors de l'adhésion de la Commune de VILLE SAINT JACQUES, MORET SEINE & LOING s'est substituée à cette dernière pour sa participation au Syndicat Intercommunal du Collège Elsa Triolet, correspondant à une annuité d'emprunt (8 500 €/an).

Le montant annuel de la participation de MORET SEINE & LOING s'élève à 420,89 €, à savoir :

- . 97,62 € pour l'association sportive,
- . 221,64 € pour le projet natation,
- . 101,63 € pour les voyages scolaires.

La présente convention s'inscrit dans la continuité de la participation de MORET SEINE & LOING au fonctionnement des Collèges fréquentés par les enfants résidant sur son territoire.

Elle sera signée entre le Collège et l'ensemble des collectivités concernées et conclue pour 5 ans, reconductible deux fois.

Le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2014 a émis un avis favorable.

A la demande de Monsieur MAROTTE, le Président indique que les collèges de CHAMPAGNE SUR SEINE et de MORET SUR LOING bénéficient, comme indiqué dans le mémoire, également de la mise en place de projets soit sportifs, soit culturels, à destination des élèves.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à signer ladite cette convention.**

Création d'un CHSCT

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est une instance consultative où s'exerce le droit à la participation des fonctionnaires territoriaux. Il est désormais créé dans les collectivités d'au moins 50 agents. Organe consultatif émettant des avis sur les projets de décision de l'autorité territoriale, il est saisi pour les questions relatives à la protection de la santé physique et mentale et la sécurité des agents dans le travail ainsi que l'amélioration des conditions de travail. Il veille également à l'observation des prescriptions légales dans ces domaines.

Le CHSCT est composé du collège de représentants de la collectivité au nombre de trois et du collège de représentants du personnel désignés sur la base des résultats aux élections des représentants du personnel au Comité Technique. Les résultats des élections au Comité Technique du 4 décembre 2014 permettent de composer le collège des représentants du personnel au CHSCT.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à créer le CHSCT.**

Service « Finances »

Travaux en régie

En 2014, les services techniques communautaires ont réalisé les travaux en régie suivants :

- . Posé de Fundermax sur le mur intérieur du bassin coté vestiaires à la Piscine de Moret ;
- . Aménagement des bureaux RDC et 1^{er} étage au Site Prugnat ;
- . Pose de faïence dans la pièce jeu d'eau à la Crèche Collective à Saint Mammès ;
- . Remise en service des installations électriques suite aux contrôles techniques par l'organisme agréé ;
- . Hôtel d'Entreprises à Ecuelles – Remise en état du module n° 4 (travaux électriques, dépose de cloisonnement et mise en peinture) ;

Les travaux en régie peuvent être comptabilisés en section d'investissement afin d'apparaître dans le patrimoine communautaire. Ce transfert correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, etc...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale (Circulaire NOR/INT/B/94/00257C du 23 Septembre 1994).

La production d'immobilisation donne lieu à une opération d'ordre budgétaire : un mandat destiné à intégrer les travaux en section d'investissement et un titre destiné à neutraliser les charges constatées durant l'exercice à la section de fonctionnement.

Ces travaux peuvent ainsi être éligibles au FCTVA (hors dépense de personnel).

Le Conseil Communautaire lors de la séance du 30 Avril 2014 a ouvert des crédits au budget 2014 pour ces opérations à hauteur de 60 000 €.

Le taux horaire pour 2014 est fixé à 32,57 € (Indexé sur le coût du travail) conformément à la délibération n° 10.04.12 du 6 Avril 2010.

Le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2014 a émis un avis favorable

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à arrêter et transférer en section d'investissement à l'issue de la journée comptable complémentaire le montant des travaux en régie.**

Mise à disposition des fichiers MAJIC3 (Mise A Jour des Informations Cadastrales)

Dans le cadre de la mise en œuvre du service « Ingénierie Technique Urbanisme », il a été fait le choix d'acquérir le logiciel Cart@DS, développé par les entreprises « JVS » et « GFI », acteurs principaux dans le développement de progiciel des collectivités territoriales.

Ce progiciel exploite les données du fichier MAJIC 3 qui comporte plusieurs informations :

- . Propriétaires d'immeubles ;
- . Propriétés bâties ;
- . Propriétés non bâties ;

MORET SEINE & LOING a acquis ce fichier regroupant les données de nos 22 communes pour 550 € alors que le fichier par commune est facturé 350 € (exemple pour la commune d'Ecuelles).

Néanmoins, il est possible pour un EPCI de transmettre ce fichier à ses communes membres mais sous plusieurs conditions :

- . Déclaration auprès de la CNIL ;
- . Convention avec la commune et le prestataire informatique pour l'exploitation uniquement des données de ladite commune.

Par ailleurs, ce progiciel permettra, la réalisation d'un SIG - Système Informatique Géographique, sous réserve d'y intégrer notamment les données EDIGEO des communes ainsi que les BD parcellaires (base de données représentant les parcelles cadastrales et le bâti superposable au référentiel à grande échelle) recueillis auprès de l'IGN.

Cette vectorisation des plans cadastraux sous format EDIGEO se fonde sur des conventions de numérisation passées entre la Direction Départementale des Finances Publiques (DGFIP) et certains partenaires publics, tel que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM).

Les communes qui souhaiteront bénéficier de ces fichiers devront signer une convention tripartite (MSL, Commune et Prestataire) et s'affranchir des déclarations auprès de la CNIL.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à signer l'ensemble des conventions à intervenir avec les communes et les partenaires institutionnels notamment la DGFIP et le SDESM pour la mise en œuvre du progiciel.**

Réintégration du budget annexe « ZI de VERNOU » au budget principal MSL

Le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2014 a émis un avis favorable pour réintégrer le budget annexe « ZI de VERNOU » au budget principal de MORET SEINE & LOING, les opérations relatives au budget annexe Zone Industrielle à Vernou la Celle sur Seine étant terminées.

Ce budget n'ayant pas de personnalité juridique, sa dissolution doit être prononcée par délibération du Conseil Communautaire. Les écritures de retraitement, à savoir le transfert de l'actif et du passif seront réalisés par les services du Trésor Public.

Au 31 Décembre 2014, les résultats de ce budget annexe s'élèvent à :

- . Section d'investissement : 92 347,13 € ;
- . Section de fonctionnement : 3 868,76 € ;

Ceux-ci seront intégrés aux résultats du budget principal dès le budget 2015.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT a réintégrer le budget annexe « ZI de VERNOU » au budget principal MSL**

Poursuite de l'investissement

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour l'ordonnateur, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Principal CC MORET SEINE & LOING

Chapitres	Crédits ouverts en 2014	Autorisation avant BP 2015
20 - Immobilisations incorporelles	1 064 200 €	266 050 €
21 - Immobilisations corporelles	2 891 250 €	722 813 €
23 - Immobilisations en cours	120 000 €	30 000 €

Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises

Chapitres	Crédits ouverts en 2014	Autorisation avant BP 2015
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	52 652 €	13 163 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Chapitres	Crédits ouverts en 2014	Autorisation avant BP 2015
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	2 050 000 €	512 500 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à CHAMPAGNE SUR SEINE

Chapitres	Crédits ouverts en 2014	Autorisation avant BP 2015
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	210 000 €	52 500 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

Le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2014 a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la poursuite des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015, comme définit à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

ARRIVEE DE MONSIEUR BILLARD

Décision modificative

Des ajustements budgétaires doivent être réalisés afin de clôturer les exercices comptables.

Budget Principal Moret Seine et Loing :

Les modifications proposées ne changent pas le total de la section d'investissement et représente 0,6 % de la section de fonctionnement.

Section d'Investissement – Variation 0 € - Ajustements internes

Il s'agit uniquement de virements de crédits entre les services qui n'affectent pas le montant de la section d'investissement 2014.

Section de Fonctionnement – Variation de 130 000 € soit 0,6 % du Budget

⇒ Pour les recettes, il s'agit uniquement d'ajuster les crédits en fonction des notifications de la CAF pour les structures Petite Enfance et du Conseil Général pour le reversement du FDPTP 2014.

⇒ Pour les dépenses, ce sont des ajustements liés à la réalisation ou non des opérations ou de besoins apparus durant l'exercice, notamment :

- Article 60611 – Ajustement pour la Piscine à Vernou la Celle sur Seine ;
- Article 61551 – Réparations et révisions réalisées sur les véhicules durant l'année ;
- Article 6247 – Solde de la reprise du Syndicat Mixte des Transports de Moret ;
- Article 6261 – Ajustement en fonction des consommations ;
- Article 63512 – Augmentation de la Taxe foncière suite à l'acquisition de terrains en 2013 pour l'extension du PER (Tranches 3 bis et 4) et paiement de la Taxe foncière 2013 pour le Bâtiment CERAM'HYD (imposition non appelée sur 2013) ;
- Article 73925 – Inscription de la participation du PFIC 2014 – notification reçue après l'élaboration du BP 2014 ;
- Article 673 – Annulation du titre de régie pour la Micro Crèche pour la période de Novembre 2013 ;

Budget Annexe M4 – Hôtels d'Entreprises

Un virement de crédit entre 2 articles du chapitre 011 sera réalisé, à savoir :

C/ 611 – Contrats de prestations de services : - 5 000 €

C/ 6226 – Honoraires : + 5 000 €

Objets du virement de crédit :

- . frais d'avocats et d'huissiers dans le cadre de la mise en application de la clause résolutoire suite à des impayés d'un an par 1 locataire ;
- . Etablissement du plan topographique de l'Hôtel Artisanal à Montigny sur Loing) ;

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Un virement de crédit entre 2 articles du chapitre 011 sera réalisé, à savoir :

C/ 6068 – Autres matières et fournitures : + 2 000 €

C/ 611 – Contrats de prestations de services : - 2 000 €

Objets du virement de crédit :

- . Fournitures des dossiers de marchés – reprographie ;
- . Réalisations de panneaux d'information de chantier ;

⇒ Les budgets annexes Hôtels d'Entreprises et Pôle Economique des Renardières étant votés au chapitre, aucune décision modificative n'est nécessaire pour réaliser un virement de crédit entre 2 articles du même chapitre.

Les Budgets Annexes Zone Industrielle à CHAMPAGNE SUR SEINE et à VERNOU LA CELLE SUR SEINE ainsi que le CISPD restent inchangés.

Le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2014 a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE ces modifications afin de clôturer les exercices comptables**

ARRIVEE DE MONSIEUR BENARD

QUESTIONS DIVERSES

Madame PARADIS

A la demande de Madame PARADIS, il est annexé au compte-rendu la liste des Commissions communautaires ainsi que celle des délégations.

Madame INGHELBRECHT

Madame INGHELBRECHT regrette le manque de dialogue lors des Assemblées. Elle souligne que seul le Président commente les mémoires et qu'alors s'installe un monologue.

Elle regrette également que la configuration physique dans laquelle se déroulent les réunions ne permette pas le débat (pourquoi ne pas faire les Conseils au siège de MORET SEINE & LOING ?) et qu'ainsi la légitimité démocratique ne soit pas respectée.

Elle souhaite revenir sur un déroulement plus classique des Assemblées.

Le Président indique que les Elus Conseillers prennent régulièrement la parole pour présenter leurs dossiers. Chaque participant est libre de donner son avis et peut prendre part au débat, d'ailleurs il les invite à s'exprimer presque à chaque mémoire par « des questions ? » que le retour des réunions des Conseils au siège est inenvisageable vu le nombre de Conseillers et la petitesse de la salle.

Sous-entendre que la participation démocratique n'est pas respectée est inacceptable.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 H 30.

Le Président

P. SEPTIERS



Le Secrétaire de séance

F. DUCHATEAU